

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES
Ministère de la Justice DISP BORDEAUX
Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires
Département des Affaires Immobilières
188, rue de Pessac – CS 21509
33062 BORDEAUX CEDEX

Marché de travaux pour la restructuration de Base du dispositif de vidéoprotection périmétrique au Centre de Détention d'Eysses- 47300 Villeneuve sur lot

Règlement de la Consultation

Date et heure limites de réception des offres :

Le 15/10/2024 à 12h00

La visite du site est obligatoire. Une seule visite est programmée le 07 octobre 2024 à 14h.

Lors de cette visite une présentation de l'opération sera assurée par la maîtrise d'œuvre.

Les candidats doivent faire parvenir leur demande par mail 48 h à l'avance à jean-michel.rameau@justice.fr avec copie à khalid. benabdallah@justice.fr

| | |
|--|---|
| Article 1 : Objet et étendue de la consultation | 3 |
| 1.1 - Objet de la consultation | 3 |
| 1.2 - Étendue de la consultation..... | 3 |
| 1.3 - Décomposition de la consultation : Marché alloti en 2 lots selon la décomposition suivante: | 3 |
| 1.4 - Conditions de participation des concurrents | 3 |
| 1.5 - Nomenclature communautaire | 3 |
| Article 2 : Conditions de la consultation..... | 3 |
| 2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution..... | 3 |
| 2.2 - Variantes et Options | 3 |
| 2.3 – Forme du marché..... | 3 |
| 2.4 – Mode de dévolution | 4 |
| 2.5 - Délai de validité des offres | 4 |
| 2.6 - Mode de règlement du marché et modalités de financement | 4 |
| 2.7 - Travaux intéressant la défense | 4 |
| Article 3 : Les intervenants | 4 |
| 3.1 - Maîtrise d'œuvre | 4 |
| 3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier | 4 |
| 3.3 - Contrôle technique..... | 4 |
| 3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs | 4 |
| Article 4 : Contenu du dossier de consultation | 4 |
| Article 5 : Présentation des candidatures et des offres..... | 5 |
| 5.1 - Document à produire | 5 |
| 5.2 Documents à remettre dans un second temps par l'attributaire du marché dans un délai de 8 jours : .. | 6 |
| 5.3 - Usage de matériaux de type nouveau..... | 6 |
| Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres | 6 |
| 6.1 - Appréciation des candidatures..... | 7 |
| Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis | 7 |
| Article 8 : Renseignements complémentaires | 7 |
| 8.1 - Demande de renseignements | 7 |
| 8.2 - Documents complémentaires | 7 |
| 8.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place..... | 7 |

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article 1 : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

Le présent marché concerne des travaux de restructuration des dispositifs de vidéosurveillance et de protection périmétrique au CD d'Eysses

Ces travaux sont à réaliser en environnement carcéral, à l'intérieur de l'établissement pénitentiaire d'EYSSSES, 1 Rue Pierre DOIZE, 47300 VILLENEUVE SUR LOT

1.2 - Étendue de la consultation

Marché de Travaux passé dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte aux termes des articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 du code de la commande publique.

Conformément aux dispositions de l'article R2123-5, le maître d'ouvrage informe les candidats qu'il se réserve la possibilité de recourir à une négociation, mais qu'il conserve la faculté d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Conformément aux clauses et conditions fixées à l'article R2122-7 du CCP, un nouveau marché pourra être conclu avec les titulaires initiaux pour des prestations similaires.

1.3 - Décomposition de la consultation : Marché alloti en 2 lots selon la décomposition suivante:

LOT 1 : ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES ET INFRASTRUCTURES IT

LOT 2 : ELECTRICITE CFO-CFA

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, ainsi que la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membre d'un groupement, mais ils ne peuvent pas cumuler les deux possibilités.

La sous-traitance n'est autorisée que pour les prestations de pose et d'installation.

1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), est : **32323500 Système de surveillance vidéo**

Classification secondaire : 45311000-0 - Travaux de câblage et d'installations électriques

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des prestations sont fixés à l'article 3 de l'acte d'engagement.

2.2 - Variantes et Options

2.2.1 - Variantes

Le présent marché est ouvert aux variantes.

Cependant, la présentation de variantes est subordonnée à la réponse préalable aux stipulations des pièces écrites qui définissent les ouvrages à exécuter dans le marché de base (CCTP et Annexes des pièces de la consultation) .

2.2.2 - Options

En cas d'options, elles sont mentionnées dans les CCTP, les candidats s'obligent à y répondre.

2.3 - Forme du marché

Le marché se compose d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle.

La tranche ferme porte sur la restructuration de base des installations de vidéoprotection périmétrique de l'enceinte principale et sur le renforcement de la vidéosurveillance des installations de sport dites Euronef.

La tranche optionnelle porte sur le renforcement de la vidéoprotection des unités d'hébergement A-B et C et sur la sécurisation périmétrique du chemin de ronde 4-5-6.

2.4 – Mode de dévolution

Marché alloti selon la décomposition stipulée au paragraphe 1.3 ci-dessus.

En cas de constitution d'un groupement, il ne sera exigé aucune forme particulière au groupement attributaire.

Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement.

Il est possible de présenter plusieurs offres :

- soit en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements,
- soit en qualité de membres de plusieurs groupements.

Il est interdit au candidat d'être mandataire de plusieurs groupements.

2.5 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **3 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

2.6 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai global de **30 jours** à compter de la date de réception des demandes de paiement.

2.7 - Travaux intéressant la défense

Le présent dossier intéressant la défense, les candidats auront à en assurer la conservation avec toutes les précautions de confidentialité requises et à le retourner au plus tard à la date fixée pour la remise des offres.

Il est précisé qu'une autorisation individuelle d'accès, délivrable seulement après enquête de sécurité, est nécessaire pour tous les membres de l'entreprise, désirant accéder à l'intérieur de l'enceinte pénitentiaire dans le cadre des travaux à réaliser.

IMPORTANT : les plans et autres documents graphiques d'implantation des matériels et de distribution, seront transmis, aux seuls candidats répondant à cette consultation, et sur demande spécifique auprès du DAI via la plateforme des marchés de l'État PLACE, sur laquelle est publiée le présent appel d'offre.

Les documents sollicités seront ensuite transmis au candidat par le Maître d'Ouvrage, via FRANCETRANSFERT, plateforme d'échange de fichiers sécurisée.

Article 3 : Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

C2J INGÉNIERIE-B.E.T. Fluides
7 Place de la Mairie, 16230 SAINT-GROUX

Chargé du projet :

M.Jérôme PETURAUD – Port. : 06.17.54.15.18-Mail : c2jingenierie@orange.fr
Tél.Bur.:05.45.92.63.72

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Mission confiée au MOE sus désigné

3.3 - Contrôle technique

La personne physique qui sera chargée de la réalisation de la mission sera désignée ultérieurement.

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Coordonnateur SPS : M.Frédéric RAMEL, Coordination & Consulting

Lieu dit AU GENTE

47340 LAROQUE TIMBAUT

Port. : 0650523602 - Mail : ramel.frederic@outlook.fr

Mission de Coordination pour la sécurité et la protection de la santé des travailleurs de catégorie 2

3.4.1 - Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé

Un PGC est joint au dossier de consultation

Article 4 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché, contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.). Maquette commune à tous les lots à utiliser et à renseigner en fonction du lot candidaté.
- Les CCTP , pièces écrites relatives à chaque lot , et les clauses générales communes à tous les lots.
- Les DPGF au format .XLSX de MS Excel propres à chaque lot.
- Le planning prévisionnel enveloppe
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) - **Commun à tous les lots**
- Le Cahier des Clauses Communes
- Le PGC,(plan général de coordination)
- Le certificat de visite – **Commun à tous les lots**
- DC1 et DC2 - **Formulaires fournis par le MOA et à utiliser obligatoirement**
- DC4

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

5.1 - Document à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Candidature :

Documents à remettre obligatoirement au stade de la candidature :

- DC1 : Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants.
- DC2 : Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.

Les DC1 et DC2 à utiliser sont obligatoirement ceux fournis par le maître d'ouvrage dans le DCE.

- Les attestations fiscales (de moins de 6 mois) ;
- L'extrait K, un extrait Kbis, un extrait D1 ou un document équivalent (de moins de 3 mois) ;
- L'attestation d'assurance en responsabilité civile et professionnelle (en cours de validité) ;
- Un RIB (Tous les RIB doivent être fournis pour l'intégralité des membres d'un groupement en cas de répartition des paiements, ainsi que pour les sous-traitants).

Le cas échéant :

- Le certificat attestant de la régularité de sa situation au regard de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés auprès de l'AGEFIPH (pour les entreprises de plus de 20 salariés) ;

A l'exception du DC1 dont la remise est obligatoire, l'ensemble des autres documents de candidature peut être remplacé par le document unique de marché européen (DUME) rédigé en langue française.

Toutes les pièces ci-dessus peuvent être transmises au stade de la remise des offres. Selon les pièces déjà transmises par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché et toujours en cours de validité, l'acheteur ne sollicitera le candidat que pour les pièces manquantes.

Si le candidat a présenté des co-traitants et/ou des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces relatives à chacun des co-traitants et/ou des sous-traitants.

Offre : Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.)
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Planning prévisionnel signé
- Le mémoire technique remis à l'appui de l'offre
- Le Cahier des Clauses de sécurité signé

Dans le cas où le candidat présente un sous-traitant lors du dépôt de son offre, il a la possibilité de fournir au pouvoir adjudicateur le formulaire DC4 joint au dossier de consultation, ou tout autre document mentionnant :

- La nature des prestations sous-traitées ;
- Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- Le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant ;
- Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- Les capacités du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie (capacité économiques et financières, capacité techniques et professionnelles) pour réaliser la prestation sous traitée.

NOTA : L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser dans l'acte d'engagement.

5.2 Documents à remettre dans un second temps par l'attributaire du marché dans un délai de 8 jours :

- Attestations fiscales et sociales

- Attestations d'assurance RC Professionnelle et décennale

5.3 - Usage de matériaux de type nouveau

- **Sans objet.**

Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres

Les critères intervenants dans le jugement des offres, affectés de leurs coefficients de pondération respectifs sont :

| <i>Libellé</i> | <i>%</i> |
|--------------------------------|----------|
| Le Prix | 60 |
| La Valeur technique de l'offre | 40 |

L'analyse du critère « Prix » sera effectuée sur le montant total H.T de la DPGF fournie au nombre des pièces de la consultation dûment complétée, datée et signée par le candidat .

La différence de note entre deux prix est proportionnelle à l'écart en pourcentage qui sépare ces prix.

La note **60** est accordée à toutes les offres, puis cette note est diminuée de l'écart en pourcentage qui sépare le prix évalué avec l'offre conforme du moins-disant.

$$\text{Note du candidat} = 60 \times \frac{\text{Montant de l'offre du moins-disant conforme}}{\text{Montant de l'offre du candidat analysé}}$$

L'analyse du critère « Valeur technique de l'Offre » est notée sur **40**.

Elle consistera en l'examen du mémoire justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux.

Ce document détaillera, les items ci-dessous selon le barème de notation associé à chacun d'eux :

Moyens humains /7pts : Organigramme et présentation détaillée de l'équipe affectée aux travaux, indication du nombre d'effectif que l'entreprise s'engage à affecter en permanence sur le chantier, Précision des qualifications individuelles des membres de l'équipe, et générales de l'entreprise, désignation des interlocuteurs privilégiés de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre

Références de travaux exécutés en environnements pénitentiaires /10 Pts

Moyens matériels, hygiène et sécurité /6 pts : moyens matériels mobilisés pour l'opération :Engins, véhicules matériel spécifique , dispositions prévues pour garantir la sécurité : Descriptif des procédures d'interventions, dotation des personnels en EPI et dispositifs de sécurisation des travaux à risques particulier(de chute ,de brûlure, de nuisances sonores, de projections de toutes nature).

Méthodologie d'intervention/7pts : méthodologie d'exécution et mise en œuvre des travaux : Gestion de l'organisation quotidienne pour limiter les mouvements dans l'établissement, Détail de la gestion de levée des réserves en phase de réception et en Garantie de Parfait Achèvement : détail de la procédure de prise en charge des prestations nécessaires

à corriger les désordres , transversalité avec le MOE durant les travaux enclenchés au titre des différentes garanties.

Planning /5pts : planning détaillé de travaux hommes/jours de l'opération, Détail de la logique d'enchaînement et de décomposition des tâches, et effectifs associés afin de garantir les délais fixés au planning prévisionnel.

Matériaux /5pts : fiches techniques des matériaux et des matériels proposés : présentation des extraits de documentations génériques, présentation ciblée des produits choisis et proposés pour la réalisation des prestations.

La somme des notes obtenues pour les critères « Prix des prestations » et « Valeur technique de l'offre », donne une note finale de 100, le classement des candidats s'effectuant sur cette note finale.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme irrégulière.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats visés à l'article 5.1.1.

6.1 - Appréciation des candidatures

Après analyse et classement des offres, les capacités professionnelles, techniques et financières seront appréciées au regard des éléments apportés par le candidat classé en 1ère position. Dans le cas, où sa candidature ne serait pas recevable, le pouvoir adjudicateur analysera la candidature du soumissionnaire classé second et ainsi de suite.

NB : La preuve de la capacité de l'opérateur économique peut être apportée par tout moyen.

Les candidatures seront examinées sur la base des critères suivants :

- **Capacités financières** : le candidat devra présenter un chiffre d'affaires suffisant attestant de sa capacité à assurer les prestations objet du marché.
- **Capacités professionnelles** : le candidat devra être doté des références adaptées à l'objet du marché.
- **Capacités techniques** : le candidat devra être doté du personnel suffisant au regard de l'objet du marché.

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

Seules les offres dématérialisées remises sur la plateforme PLACE sont autorisées.

<https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Article 8 : Renseignements complémentaires

8.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront déposer au plus tard **4 jours** avant la date limite de réception des offres, leur demande écrite sur la plateforme PLACE.

La réponse sera alors déposée sur la plateforme PLACE, par écrit, à toutes les entreprises identifiées.

8.2 - Documents complémentaires

Sans objet.

8.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Se référer aux indications précisées sur la page de garde.